

Conseil départemental

AIDE DE L'ÉTAT ■ 243.000 € pour la Nièvre via le plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté

« À peine plus d'1 € par habitant »

En ouvrant la séance, hier, le président Alain Lassus s'est penché sur la stratégie annoncée par l'État face à la pauvreté. Un regard égratignant !

Jean-François Perret
jean-francois.perret@centrefrance.com

Alain Lassus a, d'entrée, donné la tonalité de son discours, hier : « Le département de la Nièvre est l'un des plus pauvres de France... ». Désertification, taux de pauvreté, chômage, délocalisation, repli sur soi... « sont les marqueurs de cette situation ». Pour le patron du Département, « il ne suffit pas de traiter le symptôme, il faut s'attaquer aux causes en mettant fin à la relégation des territoires dits périphériques... ».

Plan « peu lisible »

Même si le Département a déjà mis en place des actions en face de cette situation, « ce n'est jamais suffisant, on peut toujours faire plus », ponctue Alain Lassus, avant d'évoquer la « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté », plan annoncé par le président de la République. Pour la Nièvre, l'État annonce une enveloppe de 243.132 €, « à peine plus d'1 € par habitant ! », ironise le président ; « Très modeste levier pour offrir de meilleurs services aux Niervais ! ».



PAUVRETÉ. Dans le département, au 31 mars 2019, 5.607 foyers bénéficiaient du Revenu de Solidarité Active (RSA), selon les chiffres Caf. La Nièvre, territoire qui se paupérise. PHOTO FRED LONJON

Ce plan stratégique, dont Fabien Bazin (PS, 2^e vice-président) dira un peu plus tard : « On ne voit pas bien la cohérence avec la refonte du système du chômage », Alain Lassus l'a aussi jugé peu lisible et a estimé « dommage que rien ne soit précisé sur la pérennisation de ce dispositif pour les années à venir... ».

Désenclaver numériquement

La Nièvre est un territoire enclavé. La solution « passe par l'émergence des réseaux », pointe Alain Lassus, notamment « avec

le numérique pour tous, l'une de nos priorités ». L'échéance pour améliorer la situation ? C'est 2022 « pour couvrir l'intégralité du territoire ». Première phase : l'installation – en cours – de 47.000 prises (pour la fibre optique) par Nièvre Numérique ; démarche soutenue « par l'État, la Région, les communautés de communes ».

Ce ne sera pas suffisant pour désenclaver numériquement la Nièvre. « Il reste 59 % du département à couvrir », rappelle Alain Lassus, en précisant

que le coût « est conséquent pour le Département » et que « ni Nièvre Numérique, ni le Conseil départemental, encore moins les communautés de communes n'étaient, fin 2018, en capacité de financer les restes du chantier ». D'où l'acceptation de l'offre de SFR, société avec laquelle une convention sera signée pour l'installation d'environ 40.000 prises.

Le rail a besoin « d'un élan »

Le numérique n'est pas le seul réseau ayant besoin « d'un élan ». Le rail

aussi, entre autres les lignes Nevers-Dijon et Nevers-Paris, sont à défendre. Sur ces deux lignes, la Région va « investir dans un chantier important qui devrait débuter prochainement ».

2 x 2 voies : demander un « effort supplémentaire » à l'État

La route aussi doit être soignée. Sur le ton du regret, le président du Département a rappelé que « la suite des travaux de mise en 2 x 2 voies est toujours reportée et attendue, malgré l'engagement de l'État... », malgré une visite d'Alain Lassus et de Patrice Joly (dans ses habits de sénateur) au ministère des Transports. « À ce jour, toujours pas de bonnes nouvelles en provenance de la Dreal » (direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Pourtant, c'est bien dans un engagement de l'État, via le contrat 2015-2020, qu'est prévu « le financement à 70 % des 11 km de mise en 2 x 2 voies ». Le Département, lui, a bien porté à son budget les financements de cette opération. Alain Lassus se

SUBVENTIONS

ÉLEVAGE

115.000 € à l'Agropole du Marault (dont 32.000 € déjà mandatés).

SPORTS

900 € au comité du Grand Prix cycliste de La Machine (63^e édition) ; 630 € au Club Cycliste Corbigeois (pour la Jean-François Bernard) ; 500 € au CLAS Sauvigny-les-Bois (la Sauvignoise) ; 500 € à l'AS Fourchambault boules (tournoi des 60 ans) ; 900 € à l'AS Varzy tennis de table ; 500 € à Raid Nature 58 (trail de nuit pougnois) ; 1.800 € à l'Adess 58 (Sentez-vous sport) ; 1.500 € à l'association Dream (raid nature handi-valide) ; 500 € à Pagayez Morvan (Rallye de la Cure).

CULTURE

Comosine, 40.000 € ; trait d'union 58, 2.000 € ; Les fêtes de l'Abbaye (Corbigny), 4.000 € ; Amélie, 5.000 € ; Nuits musicales de Bazoches, 4.000 € ; Voix du monde, 1.500 € ; Pré des étoiles, 800 € ; Pour l'accordéon, 1.300 € ; Musicalement votre, 2.000 € ; Amis du festival des Idées, 6.000 € (liste non exhaustive). ■

veut combatif : « Je m'engage personnellement auprès de l'État et de la Région pour essayer de diminuer la facture du Département sur ce dossier... » Il pense avoir été entendu par la Région. Mais que fera l'État ? Là, le patron du Conseil départemental met la barre très haut et lance : « Je ne renonce pas à lui demander un effort supplémentaire : revoir à la hausse sa participation ! ».

COUPS DE FLASH

80 KM/HEURE : « RÉTROPÉDALAGE CURIEUX »

■ Les 80 km/heure ?

« Un rétro-pédalage curieux », pointe Alain Lassus en regardant du côté du Premier ministre.

« Aujourd'hui, si j'ai bien compris, il me renvoie personnellement la balle en me rendant responsable des limitations de vitesse... » Le Département a donc décidé

d'organiser des réunions publiques pour déterminer la vitesse sur les routes, « à 80, 90 ou moins ». Les élus départementaux devront fournir un calendrier de réunions dans leurs cantons d'ici le 15 juillet. Le président statuera mi-septembre, à partir des données transmises. (Photo Christophe Masson)



TRANSPORTS SCOLAIRES ■ Alors que l'assemblée évoquait le règlement départemental des transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap, Pascale de Muraige en a profité pour mettre le doigt sur un point délicat. « Le fait de grouper plusieurs petits circuits ne permet pas à des petites entreprises locales de répondre aux appels d'offres... » Préoccupation partagée par Alain Lassus : « Nous sommes tous d'accord pour ne pas pénaliser les entreprises locales lors de la rédaction de ces appels d'offres ! »

CIRCUIT DE MAGNY-COURS ■ Pour remplacer Daniel Bourgeois (4^e vice-président, Nevers 2) au directoire de la société d'économie mixte (SEM) du circuit de Magny-Cours, l'assemblée a désigné Delphine Fleury (7^e vice-présidente, Nevers 2). ■

Un conseil "Jeunes" sera élu à la rentrée

Le neuvième rapport de cette session, la création d'un Conseil départemental jeune et Citoyen, a fait débat.

À travers la création de cette assemblée, il s'agit « de questionner les méthodes d'apprentissage à la vie démocratique, de favoriser l'expression et l'engagement des jeunes à la participation à la vie citoyenne, d'améliorer leur connaissance du fonctionnement politique et du rôle des institutions... »

Le mandat de ces conseillers départementaux jeunes sera de deux ans (septembre 2019 à juin 2021). Soixante élèves siègeront : (2 titulaires à parité) des classes de 5^e, 4^e des trente collèges de la Nièvre. Les élections auront lieu fin septembre 2019.

Interrogations de l'opposition

Corinne Bouchard (Les Républicains, canton de Guérisny) a émis des doutes sur la pertinence de ce Conseil jeunes. Pascale de



CONSEIL. Le Département a décidé de relancer la version "Jeunes" de l'assemblée. Ce qui n'a pas été du goût de l'opposition. PHOTO D'ARCHIVES CHRISTOPHE MASSON

Muraige (DVD, canton de Pouilly-sur-Loire), a rappelé qu'une telle assemblée « a déjà été mise en place voici quelques années » et s'est inquiétée des horaires pour exercer ce mandat : durant le temps scolaire ou en dehors ? Réponse de Blandi-

ne Delaporte (5^e vice-présidente, PS, canton de La Charité-sur-Loire) : « Ce sera sur le temps scolaire » avec un fonctionnement organisé « en lien avec les chefs d'établissements. Nous misons sur le rôle pédagogique et de formation de cette assem-

blée... ».

Pour Corinne Bouchard, ce mandat d'élus jeunes sur le temps scolaire ne va-t-il pas laisser entendre que ce mandat « est plus important que les cours ? »

« Tirer les leçons »

Reprenant la balle au bond, Alain Lassus a appuyé sur l'aspect pédagogique de la démarche et répété volontairement - histoire d'enfoncer le clou - que la préparation s'est faite « avec les chefs d'établissements ».

Pour Patrice Joly (PS, canton de Château-Chinon), « il faut tirer les leçons de l'expérience précédente », du positif comme du négatif. Ce Conseil départemental Jeunes « participe à la construction de la citoyenneté » et constitue des moments forts « d'éducation populaire » qui ont tendance à faire défaut aujourd'hui.

Lors du vote, huit voix de l'opposition ont voté contre ce Conseil Jeunes. ■